

# LOCMARIAQUER

Au stade municipal

## 14<sup>ème</sup> VIDÉ GRENIER

Dimanche 2 Août 2026

De 7 h à 18 h

150 exposants

Entrée : 1,00 €  
Gratuit – de 12 ans

Véhicule sur  
emplacement de  
8ml en extérieur

+ de 2800  
visiteurs en 2025



Restauration et buvette sur place

Organisation : LPC56 et ACCA

Réservation : 07 50 42 02 10 ou 0664707208 (hr)

[locvidegrenier@gmail.com](mailto:locvidegrenier@gmail.com)

# BULLETIN D'INSCRIPTION AU VIDE GRENIER

Dimanche 2 août 2026 – Locmariaquer

A retourner à : Madame Pauline DUBOIS 1Impasse des lilas  
56450 THEIX NOYALO

Nom :	
Prénom :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Mail (obligatoire) :	
Téléphone :	Portable :
Particulier : N° de la carte d'identité Nationale	
Délivrée par :	
Date de délivrance :	
Professionnelle : joindre un justificatif d'affiliation	

## RESERVATION ‘(paiement obligatoire pour confirmer la réservation )

	<b>Emplacement</b> 20 € (env 8ml de façade, avec véhicule)	<b>Nombre d'Emplacement</b> .....	<b>Coût total</b> .....
Extérieur	12 € (1/2 emplacement sans véhicule)	.....	.....
	Location tables : 4€/table	Nombre : ..... Total : ..... €	.....

### \*Informations pratiques\*

**\*Merci de renseigner votre Type de véhicule :** voiture / fourgon / camping-car.

**\*Possibilité d'arriver la veille entre 16h00 et 18h00.**

**\*Toute réservation sans paiement sera mis sur la liste d'attente.**

## REGLEMENT DU VIDE GRENIER

- Une inscription n'est retenue que si elle est complète (date, signature et parvenue maximum la veille de l'événement) accompagnée du règlement par chèque à l'ordre de **LPC56 de Locmariaquer**.
- Les places seront attribuées selon un plan général défini par les organisateurs. La mise en place des exposants commencera à 5h du matin. Les exposants s'engagent à ne pas remballer leur étal avant 18h.
- Les particuliers ne pourront vendre que des objets personnels et usagés.
- « En tant qu'exposant, je déclare faire mon affaire personnelle de toutes assurances concernant le Vide Grenier, et déclare renoncer à tous recours à l'encontre des organisateurs, leurs assurances, et la commune de Locmariaquer en cas de dommages ». Chaque exposant est responsable de son stand, de son installation et de son démontage. En aucun cas, l'organisation ne peut être responsable de perte, de disparition, de vol ou de dégradations sur son stand.
- Votre règlement sera encaissé courant semaine 31 et ne sera pas remboursable en cas de non venue sauf cas exceptionnel justifié auprès des organisateurs.
- En tant que particulier, je m'engage à ne pas participer à plus de deux ventes par an sur l'ensemble du territoire.

**Lu et approuvé (manuscrit)**

**Date et Signature**